

Règlement

19^e Montée historique de voitures anciennes de compétition et/ou exception de Bettant

L'écurie Luisandre organise sa 19^e montée historique de voitures anciennes de compétition et /ou exception de Bettant, le 30 et 31 Aout 2025, sur le parcours de la course de côte automobile régionale.

Article 1P. ORGANISATION DE LA MONTÉE HISTORIQUE

- *DIRECTEUR de la montée historique et d'exception*
PETIT Dorian

- *DIRECTEUR Adjoint de la montée historique et d'exception*
CURRAT Sébastien

- *Chargés de la mise en place des moyens*
PETIT Dorian

- *Chargé des commissaires de route ou signaleurs*
DALPHIN Clément

- *Médecin responsable*
DR PAGET Philippe médecin urgentiste

Horaires et programme de la journée du 30 Aout 2025

- De 7h00 à 8h45 : vérification administrative à la salle des fêtes de Bettant.
Vérification des pré-inscriptions et des documents administratifs obligatoires (permis de conduire).
A noter que l'assurance souscrite par l'organisation ne couvre pas les participants. Ces derniers doivent être assurés par leurs propre moyen pour ce type de manifestation, l'organisateur étant déchargé de toute responsabilité en cas de défaut.
- 8h00 : clôture des inscriptions sur places (dans la limite de 120 voitures admises) et mise en place opérationnelle, sur la place de la Mairie de Bettant.
- 9h00 : départ à l'appréciation du directeur de la montée sur le parcours aménagé, sans chronométrage, ni classement. Le nombre de montées sera variable en fonction des conditions (nombre de participants, horaires, météo). Retour au parc par cette même route, en convoi derrière un véhicule de l'organisation.
- De 9h00 à 12h30 : présentation roulante des véhicules
- 12h30 à 13h00 : présentation statique des véhicules sur la place de la Mairie de Bettant
- De 13h00 à 18h00 : présentation roulante des véhicules.

Horaires et programme de la journée du 31 Aout 2025

- De 7h00 à 8h45 : vérification administrative à la salle des fêtes de Bettant.
Vérification des pré-inscriptions et des documents administratifs obligatoires (permis de conduire). Des vérifications seront faites le 29 Aout de 19h00 à 20h00.
Les responsables des vérifications techniques et administratives, vérifieront la conformité des documents administratifs du conducteur et de son véhicule, ainsi que son état général. Ils pourront refuser le l'inscription et le départ a tout concurrent et véhicule ne respectant pas les règles en vigueur.
A noter que l'assurance souscrite par l'organisation ne couvre pas les participants. Ces derniers doivent être assurés par leurs propre moyen pour ce type de manifestation, l'organisateur étant déchargé de toute responsabilité en cas de défaut.
- 8h00 : clôture des inscriptions sur places (dans la limite de 120 voitures admises) et mise en place opérationnelle, sur la place de la Mairie de Bettant.
- 9h00 : départ à l'appréciation du directeur de la montée sur le parcours aménagé, sans chronométrage, ni classement. Le nombre de montées sera variable en fonction des conditions (nombre de participants, horaires, météo). Retour au parc par cette même route, en convoi derrière un véhicule de l'organisation.
- De 9h00 à 12h30 : présentation roulante des véhicules
- 12h30 à 13h30 : présentation statique des véhicules sur le parc concurrent.
- De 13h30 à 18h00 : présentation roulante des véhicules.

A l'issu de la dernière montée de chaque journée, les véhicules seront regroupés sur la place de la Mairie pour une dernière présentation au public jusqu'à 18h15.

- Vers 18h30 : fin de la manifestation

Assurance :

Pour toutes les manifestations, l'organisateur est tenu de respecter les dispositions prévues aux articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

Définitions :

Une montée de démonstration de véhicules historiques n'est pas une compétition. Elle est réservée aux voitures ayant marqué l'histoire de l'automobile et/ou du sport automobile. Elle se déroule sur une route fermée, sans prise de temps, ni établissement de classement.

Les voitures autorisées à ce type de manifestation doivent être obligatoirement immatriculées du 1^{er} janvier 1919 jusqu'au 31 décembre 1990 et être conformes à la législation routière française.

Les véhicules immatriculés depuis le 1^{er} janvier 1991 jusqu'à nos jours rentrent dans le cadre des véhicules d'exception.

Les pneumatiques de type « slicks » sont interdits.



Organisation Course de Côte de Bettant

Démonstration de véhicules historiques :

Avant chaque phase de démonstration, le directeur de la montée et l'organisateur technique valideront la montée de démonstration.

Un concurrent en retard au départ d'une montée, pourra se voir refuser le départ, et, ce afin de ne pas perturber le reste de la montée historique.

Si un concurrent ne prend pas le départ d'une montée pour des raisons techniques, il pourra néanmoins être admis lors des montées suivantes. En cas d'abandon, le participant devra informer la direction de la montée historique.

Les montées n'étant pas chronomètres, les concurrents devront respecter une distance de sécurité, les arrêts et les dépassements étant formellement interdit.

Les participants dont les agissements (**manœuvre déloyale, incorrecte et/ou antisportif**) seront considérés comme dangereux pour le public, les autres participants et/ou sa propre sécurité, pourront être exclus à tout moment du meeting, sans remboursement.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et/ou de la manifestation

Équipements et dispositifs de sécurité :

Pour les montées de démonstration de véhicules historiques, un gilet fluorescent, un triangle de pré-signalisation ainsi qu'un **extincteur (capacité de 1kg minimum)** en cours de validité sont obligatoires. La présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipées d'origine (**postérieur au 1^{er} septembre 1967**) fait partie des équipements obligatoires.

Pour les montées de démonstration de véhicules historiques, le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception ainsi que le port de **vêtements recouvrant entièrement les jambes. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon entre autres) sont prohibées.**

Dispositif de sécurité :

- Entonnoir ralentisseur au niveau du poste 6 (uniquement pour la montée historique)
- Vitesse limitée (panneaux) au droit des zones public.
- Route fermée et sécurisée (barrières, bottes de paille, grillages, drapeaux, extincteurs, téléphones, sonorisation, dépanneuse) ;
- Présence de signaleurs, d'un médecin, de secouriste et d'une ambulance.

La montée sera neutralisée pendant l'évacuation d'un véhicule ou autre intervention.

Échappement :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.



Organisation Course de Côte de Bettant

Inscription et frais de participation :

Seules les montées de démonstration de véhicules historiques et d'exception équipés de sièges passagers et de ceintures de sécurité, pourront prévoir un équipier à bord de la voiture. **L'Age minimum de l'équipier est de 16 ans.**

Le nombre de voitures admises est limité à 120, l'inscription se faisant dans l'ordre de réception des demandes accompagnées du chèque obligatoire.

La publicité des organisateurs est obligatoire.

- 90 euros jusqu'au 26 Aout 2025 (date de réception maximum du dossier)
- 100 euros sur places, dans la limite des places disponibles.
- 150 euros jusqu'au 26 Aout 2025 pour les 2 jours (date de réception maximum du dossier)

Chèque à l'ordre de L'écurie Luisandre.

Les inscriptions se font uniquement par courrier à adresser jusqu'au 26 Aout 2025 à :

**ECURIE LUISANDRE
183 rue de la république
01500 AMBERIEU EN BUGEY**

Aucune inscription par e-mail

Renseignement : PETIT Dorian, 06 07 72 89 31

« Seule la parution de la liste des engagés fera foi en validant votre inscription définitive »

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute voiture ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

Deux participants peuvent utiliser la même voiture à conditions de payer 2 inscriptions et ce partagés les montées.



Organisation Course de Côte de Bettant

Sites et infrastructures :

- Parcours de la présentation « roulante »
- Les départs seront donnés selon l'appréciation du directeur de la montée
- Départ sur la D77A à la sortie de Bettant en direction de Vaux en Bugey
- Arrivée sur la D77A à la cote 350
- Pente moyenne : 7,5%
- Longueur du parcours : 1500 m
- Modalités de retour au départ : en convoi par la même route
- Parc de départ : parking de la Mairie de Bettant
- Parc arrivé D77A, 300 m après l'arrivée

Permanence :

- Pendant la manifestation, une permanence se tiendra sur le parc concurrent à Bettant.

Dorian PETIT (06 07 72 89 31)

- Centre de secours le plus proche : Ambérieu en Bugey

Téléphone :18

Classements :

Le classement est interdit pour les montées de démonstration.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2 Jours

18^e Montée historique de voitures anciennes de compétition et/ou exception de Bettant

Samedi 30 et dimanche 31 Aout 2025

A retourner avant le 26 Aout 2025 à l'adresse ci-dessous, avec votre chèque libellé à l'ordre de L'ECURIE LUISANDRE. **Joindre copie de permis de conduire ainsi que l'attestation d'assurance.**

Adresse : **écurie Luisandre 183 rue de la république 01500 Amberieu en Bugey**

NOM : PRENOM :

Adresse complète :

.....

N° tel mobile : FIXE :

Email :

Marque de la voiture : Type :

Année : Immatriculation :

Permis n° : Année :

L'inscription se fera dans l'ordre de réception des bulletins, le nombre étant limité à 120 voitures.

L'organisation peut refuser l'inscription de voitures ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation ou toute demande non accompagnée de son chèque.

Aucune inscription par e-mail.

- **Participation de 150 euros par voiture**, pour la journée du 30 et du 31 Aout.
- **Majoration de 10 euros** si inscription sur place le 30 Aout (dans la limite des places)
- Possibilité de bon repas sur place, au vérification administrative (non inclus dans l'inscription)

Deux participants peuvent utiliser la même voiture a conditions de payer 2 inscriptions et se partager les montées.

Je reconnais avoir lu le règlement de la manifestations Montée historique et d'exception de Bettant du 30 et 31 Aout 2025 ainsi **que les règles techniques et de sécurité FFSA du 23 février 2019**, et dégage la responsabilité des organisateurs, en cas de manquement aux règles éditées.

Seule la parution de la liste des engagées fera fois en validant votre inscription définitive »

« « POUR TOUTE ANNULATION UN MAIL ET OBLIGATOIRE » »

Mention :

Lu et approuvé

Date et signature

PS : règlement téléchargeable sur www.coursedecote-bettant.fr



Organisation Course de Côte de Bettant

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA JOURNÉE

16° Montée historique de voitures anciennes de compétition et/ou exception de Bettant

Samedi 30 ou Dimanche 31 Aout 2025

A retourner avant le 26 Aout 2025 à l'adresse ci-dessous, avec votre chèque libellé à l'ordre de L'ECURIE LUISANDRE. **Joindre copie de permis de conduire ainsi que l'attestation d'assurance**

Adresse : **écurie Luisandre 183 rue de la république 01500 Amberieu en Bugey**

NOM : PRENOM :

Adresse complete :

N° tel mobile : FIXE :

Email :

Marque de la voiture : Type :

Année : Immatriculation :

Permis n° : Année :

JOURNÉE SOUHAITÉE : Le SAMEDI 30 // DIMANCHE 31 (merci d'entourer la journée de votre choix)

L'inscription se fera dans l'ordre de réception des bulletins, le nombre étant limité à 120 voitures.

L'organisation peut refuser l'inscription de voitures ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation ou toute demande non accompagnée de son chèque.

Aucune inscription par e-mail.

- **Participation de 90 euros par voiture**, pour la journée du 30 ou du 31 Aout.
- **Majoration de 10 euros** si inscription sur place le 30 ou le 31 Aout (dans la limite des places)
- Possibilité de bon repas sur place, au vérification administrative (non inclus dans l'inscription)

Deux participants peuvent utiliser la même voiture a conditions de payer 2 inscriptions et se partager les montées.

Je reconnais avoir lu le règlement de la manifestations Montée historique et d'exception de Bettant du 30 et 31Aout 2025 ainsi **que les règles techniques et de sécurité FFSA du 23 février 2019**, et dégage la responsabilité des organisateurs, en cas de manquement aux règles éditées.

Seule la parution de la liste des engagées fera fois en validant votre inscription définitive »

« POUR TOUTE ANNULATION UN MAIL ET OBLIGATOIRE » »

Mention :

Lu et approuvé

Date et signature

PS : règlement téléchargeable sur www.coursedecote-bettant.fr